

## FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

## PRIORITÉS D'INTERVENTION 2022 - 2023

Adoption par le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel Séance ordinaire du 9 février 2022 (Résolution 2022-02-46)







## Les orientations retenues sont :

- Favoriser l'attraction et la rétention des familles et de la main-d'œuvre dans la région;
- Soutenir, diversifier et pérenniser l'économie;
- Collaborer au développement et à l'amélioration de l'offre de services communautaires, publics, parapublics et municipaux;
- Favoriser la mobilité des transports et le développement du transport collectif et alternatif;
- Revitaliser et embellir le milieu;
- Placer l'environnement et le développement durable au centre du développement des projets;
- Mobiliser et impliquer les citoyennes et citoyens;
- Favoriser le développement et l'épanouissement des citoyennes et citoyens;
- Mettre en valeur les attraits et développer les activités touristiques et culturelles;
- Développer, bonifier et communiquer l'offre de loisir;
- Créer et améliorer l'accès aux services de proximité;
- Soutenir le travail de concertation de tous les partenaires du développement social sur le territoire et, le cas échéant, les projets qui en émergent;
- Développer le secteur résidentiel et revitaliser certains secteurs.

Note: Ces orientations s'inscrivent dans les objectifs de la Planification stratégique 2017-2022 de la MRC et de la Politique territoriale en développement social 2022-2025.

